

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2006

➤ DESSERTE DE LA ZONE D'ACTIVITES DES COMBETTES

Monsieur le Maire informe le Conseil que, suite à la consultation des entreprises pour la réalisation du rond point des Combettes, des modifications ont été apportées au montant total des travaux ainsi qu'à celui des participations respectives des 3 maîtres d'œuvre (Département du Tarn, C2A et Commune de CUNAC).

La participation de la Commune, correspondant aux travaux de voirie pour la desserte de la zone d'activités des Combettes se monte ainsi à 40.322,54 € TTC, alors qu'un montant de 25.000 € a été inscrit dans la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Ainsi il propose au Conseil de l'autoriser à modifier en ce sens la Convention passée entre les 3 maîtres d'œuvre et ce avant le début des travaux prévus le 19 juin 2006.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve cette opération.